

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

7/08/2014

Dossier complet le :

7/08/2014

N° d'enregistrement :

F05214 P0058

1. Intitulé du projet

Allongement de la cale de Villès-Martin - Ville de Saint-Nazaire

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VILLE DE SAINT-NAZAIRE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

COTTA Christophe - Adjoint au Maire

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
10° Travaux, ouvrages et aménagements sur le domaine public maritime et sur les cours d'eau	Allongement d'une cale existante, cale de Villès Martin, sur une emprise totale de 150 mètres carrés
f) Récupération de terrain sur le domaine public maritime d'une emprise totale inférieure à 2 000 mètres carrés	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à allonger la cale Villès Martin existante sur une emprise de 150 mètres carrés environ : 12 m (longueur) x 12,5 m (largeur de la cale existante).

Cf. plan de l'avant-projet annexé au présent formulaire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'augmenter le temps d'utilisation de la cale existante d'une durée de 2h à 6h en fonction des coefficients de marée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Il était initialement convenu de mettre en place un merlon de protection au droit de la cale existante pour permettre de travailler à "sec". Afin de réduire à la fois les coûts et les incidences sur l'environnement, il est désormais question de travailler à marée basse, au vu des temps de travail disponible en pied de cale (> 5h au pied de la cale actuelle).

Ainsi, les travaux auront lieu à marée basse, sur trois jours consécutifs présentant des coefficients supérieurs ou égaux à 100 (redondance des marées de tels coefficients = quasi-mensuelle).

La cale sera composée de la manière suivante :

- substitution des matériaux en place en GNT 0/80 sur une épaisseur de 50 cm. Les matériaux de substitution seront enveloppés dans un géotextile permettant de séparer les matériaux d'apport du sol en place, ainsi que d'éviter un départ des fines du remblai de substitution.
- mise en place d'un dallage en béton d'une épaisseur de 30 cm recouvrant le remblai de substitution. Le dallage sera armé, uniquement pour éviter la fissuration (ferraillage non-structurel). La finition du dallage sera striée au râteau de façon à créer une surface anti-dérapante.
- mise en place d'enrochements dans le prolongement des enrochements existants, permettant de protéger le bas de la cale de l'agitation pouvant arriver du large.

Cf. plans annexés au présent formulaire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, l'utilisation de la cale sera identique à l'actuel, c'est-à-dire la mise à l'eau des bateaux (zone de mouillages collectifs face à la cale de mise à l'eau).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune autre procédure :

- Dossier loi sur l'eau :

Rubrique susceptible d'être visée : 4.1.2.0 pour travaux en contact en milieu marin d'un montant supérieur à 160 000 €

> Coût du projet = 67 000 € TTC

- Evaluation Natura 2000 :

Projet non concerné par les listes de projets soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 : liste nationale (art. R.414-19), listes locales DDTM 44 (arrêtés n°211167-0005 du 16/06/2011 et n°2014098-0006 du 8/04/2014), liste locale pour la façade maritime Atlantique établie par le Préfet Maritime de l'Atlantique (arrêté n°2011/37 du 24/06/2011, modifié par l'arrêté n°2011/98 du 19/12/2011).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Examen au cas par cas au titre de la procédure d'étude d'impact - rubrique 10°-f

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
L'emprise du projet s'étend sur environ 150 mètres carrés : - conservation de la largeur de 12,5 m - allongement d'environ 12 m	150 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

SAINT-NAZAIRE
Villès-Martin
Boulevard Albert Ier

Coordonnées géographiques¹ Long. 47 ° 15 ' 33 " N Lat. 2 ° 13 ' 22 " W

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 47 ° 15 ' 33 " N Lat. 2 ° 13 ' 22 " W

Point d'arrivée : Long. 47 ° 15 ' 33 " N Lat. 2 ° 13 ' 21 " W

Communes traversées :

SAINT-NAZAIRE

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Sans objet.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'extension de cale s'insère en prolongement de la cale Villès-Martin existante, servant à la mise à l'eau de bateaux (zone de mouillage au droit de la cale).

Il s'agira donc d'un allongement sur l'estran, sur une emprise d'environ 150 m².

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

S'agissant de l'estran, la zone même du projet n'est pas intégrée au zonage du PLU.

La commune de Saint-Nazaire dispose d'un PLU approuvé le 18 décembre 2009. Le front de mer aménagé au droit de la cale en projet, est quant à lui classé en zone UC1 : Secteur urbain situé en bordure du littoral.

La réglementation applicable à ces secteurs concerne exclusivement le bâti, habitations, voirie de desserte, stationnement, façades de construction. Elle ne concerne pas les ouvrages à caractère maritime, tel que la cale.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SAINT-NAZAIRE
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a été approuvé en Loire-Atlantique le 26 décembre 2011. Le site de projet se trouve en dehors des secteurs concernés par des nuisances sonores identifiées au PPBE et reprises dans les cartes de bruit.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Nazaire, et plus précisément le site de projet, est concerné par le plan de prévention des risques littoraux (PPRL) de la Presqu'île guérandaise-Saint-Nazaire, prescrit le 14 février 2011
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est inclus dans le site Natura 2000 en mer "Estuaire de la Loire Nord" (SIC n° FR5202011) et "Estuaire Loire - Baie de Bourgneuf" (ZPS n°FR5212014)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraînera une modification de l'occupation du sol sur les 150 m ² d'emprise de l'allongement de cale projeté. La modification étant très localisée et sans relation directe avec les eaux souterraines, aucune incidence particulière n'est à prévoir.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'allongement de la cale suppose de déblayer la partie concernée. Les matériaux de déblais (environ 400 m ³) seront déposés à proximité directe, sur l'estran composé des mêmes matériaux sableux. Ils seront repris par les marées suivantes.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction de la cale nécessitera la mise en place de nouveaux matériaux en GNT (grave non traité) 0/80 sur une épaisseur de 50 cm. Un dallage béton recouvrira ce remblai de substitution pour assurer la mise à l'eau. Des enrochements seront également mis en place dans le prolongement des enrochements existants, sur une longueur identique à l'allongement de la cale, soit environ 12m. Cf. plan annexé.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une campagne de terrain a été menée dans le cadre du présent formulaire CERFA. Les investigations ont montré qu'aucun habitat d'intérêt particulier n'est présent sur le site, ni espèce protégée (faunistique et floristique). Quelques algues se sont implantées à proximité de la cale existante (sur les enrochements existants et les rochers naturellement présents à proximité). Elles seront supprimées dans l'emprise des travaux, mais cette végétation pourra dès la fin du chantier, recoloniser le milieu (forte capacité de colonisation). Cf. cartographies annexées.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet au vu des éléments complétés dans la partie 5.2. du présent formulaire.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, consistant à allonger une cale existante sur une emprise d'environ 150 m ² , engendre la consommation d'espaces maritimes sur cette même emprise (estran sableux).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les risques potentiellement identifiés sur le secteur de projet sont la submersion marine et le risque sismique. D'après les cartes de vigilance de Loire-Atlantique présentant les zones potentiellement soumises au risque de submersion, le site de projet est recensé comme présentant un risque car il se situe dans les zones d'altitude de 0 à 5 m IGN 69 (cf. carte de vigilance annexée au présent formulaire). Comme l'ensemble de la Loire-Atlantique, Saint-Nazaire est soumise à un risque sismique modéré (niveau 3).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant les travaux, le chantier sera source de bruit (engins, ...). Ces nuisances sonores seront très localisées dans l'espace, étant donné la faible superficie de la cale projetée et dans le temps (travaux étalés sur 3 jours à marée basse). Les travaux étant programmés hors période estivale, cela permettra de limiter le nombre de personnes susceptibles d'être affectées. Le site étant également encaissé par rapport aux habitations à proximité, les nuisances seront d'autant plus limitées. Le respect de la réglementation relative aux conditions de travail et d'environnement sonore permettra de limiter les nuisances (circulation des engins et travaux limités à la période diurne).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sans objet.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet en lui-même ne sera pas source de rejets polluants. Il faut noter les rejets de véhicules en période de travaux (engins de chantier), limités dans le temps (travaux étalés sur 3 jours).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera pas source de rejets au milieu. De la même façon que pour les rejets dans l'air ou le bruit, il existe cependant un risque potentiel en période de travaux : fuites des engins, rupture de flexible, ...</p> <p>Pour limiter ce risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dimensionnement des fûts ou de tout autre contenant de produits polluants (hydrocarbures, combustibles, ...) sera prévu en application de la réglementation, - des kits d'éléments absorbants seront présents sur le chantier en cas de déversement accidentel de polluant, de façon à pouvoir contenir la pollution sans qu'elle n'atteigne le milieu marin.
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au vu de la finalité du projet, ce dernier n'engendrera pas de production d'effluents ou de déchets.</p> <p>En période de travaux, la production éventuelle de déchets sera gérée conformément à la réglementation en vigueur dans le cadre de l'organisation du chantier (aires de stockage, évacuation si nécessaire, mise à disposition de bennes à ordures, ...).</p> <p>A noter que dans le cadre du présent projet, aucun déchet dangereux ne sera produit.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sans objet.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune activité agricole ou conchylicole n'est recensée à proximité. L'aménagement projeté n'engendre pas de modification de l'usage du sol à cet endroit, aucune incidence n'est donc mise en avant vis-à-vis de l'urbanisme et des aménagements proches.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES :

Le projet d'allongement de la cale Villès-Martin de Saint-Nazaire s'intègre dans un secteur aménagé et occupé par la cale existante. Plus globalement, il s'insère dans un contexte urbain, occupé par un remblai, lieu de promenade et de passage pour les habitants et usagers de ce secteur.

Après une analyse des incidences du projet sur l'environnement du site, il ressort, pour les principales composantes environnementales susceptibles d'être touchées, que :

- le paysage ne sera pas impacté, le projet s'insérant dans un contexte aménagé ;
- le milieu humain (cadre de vie, usage de l'espace) ne sera pas touché, sachant qu'une cale existe déjà en cet emplacement. L'usage associé en sera même amélioré en assurant un allongement de la période d'utilisation de la cale ;
- le projet n'engendrera aucun rejet dans l'air ou le milieu marin en phase d'exploitation. L'usage n'étant pas modifié, aucun risque supplémentaire par rapport à l'existant n'est à attendre de ce point de vue,
- les espèces floristiques identifiées sur le site ne sont pas protégées ni ne présentent d'intérêt particulier, elles seront localement affectées durant les travaux mais pourront recoloniser le milieu rapidement une fois le chantier terminé.

D'après notre analyse, il semble que le risque identifié se cantonne à la phase de travaux.

Or, afin de réduire au maximum les impacts du projet sur le milieu durant cette phase, le choix de travailler uniquement à marée basse a été fait.

D'autre part, comme cité dans les parties correspondantes, les mesures de protection et de sécurité vis-à-vis de pollutions accidentelles seront respectées, conformément à la réglementation :

- Respect de la réglementation des conditions de travail et d'environnement sonore : circulation des engins et travaux limités à la période diurne
- Dimensionnement des fûts ou de tout autre contenant de produits polluants (hydrocarbures, combustibles, ...) prévu en application de la réglementation,

- Kits d'éléments absorbants présents sur le chantier en cas de déversement accidentel de polluants (hydrocarbures notamment),
- Respect des normes d'émission en matière de rejets atmosphériques polluants pour les engins de chantier, de même que des conditions d'entretien et de maintenance des véhicules.

Au vu de l'ensemble des éléments précités, il apparaît que le projet n'est pas de nature à engendrer des incidences négatives sur l'environnement. Les risques se limitent à la phase travaux, en lien avec lesquels des mesures préventives ont été mises en place (mesures pour partie d'ordre réglementaire, et choix de travail à la marée).

En phase d'exploitation, le projet n'engendre pas d'effet négatif pour l'environnement. Il a en outre une incidence positive sur l'usage de la cale existante qui sera, via son allongement, optimisé en termes de durée d'utilisation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Résultats des investigations de terrain (diagnostic) Annexe 7 - Site Natura 2000 Annexe 8 - Carte de vigilance - Submersion marine

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint-Nazaire

le,

04/08/14

Signature